

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 28 DECEMBRE 2020

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, MME SABRINA RAPIN, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, MME VALÉRIE MOREL, M. CYRILLE LECACHEUR

ABSENTS EXCUSÉS : MME NATHALIE FERRET, M. ROMAIN LALOUETTE QUI A DONNÉ PROCURATION À MME DOROTHÉE DORIER, MME PASCALE BOURGUET, M. LIONEL MESSIEUX QUI A DONNÉ PROCURATION À M. CYRILLE LECACHEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

EN DÉBUT DE SÉANCE M. LE MAIRE RAPPORTE À L'ASSEMBLÉE QUE M. LIONEL MESSIEUX A NOTIFIÉ PAR ÉCRIT QUE LES QUESTIONS QU'IL AVAIT POSÉES EN QUESTIONS DIVERSES EN FIN DE SÉANCES N'AVAIENT PAS ÉTÉ MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL. M. LE MAIRE RÉPOND QUE LES QUESTIONS DIVERSES N'ÉTAIENT PAS À L'ORDRE DU JOUR, QU'ELLES SONT INTERVENUES APRÈS LA CLÔTURE DE LA SÉANCE ET QU'IL S'AGISSAIT DE QUESTIONS D'ACTUALITÉ. PAR AILLEURS IL PRÉCISE QU'EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE LES RÉUNIONS SE DOIVENT D'ÊTRE RAPIDES.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 4/11/2020

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ADHÉRER AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL, PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AISNE.

→ DÉCIDE DE SOUSCRIRE À L'OPTION : TOUS RISQUES, AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS FIXES PAR ARRÊT DE MALADIE ORDINAIRE, SANS FRANCHISE SUR LES AUTRES RISQUES : 6.50 %

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR : ASSAINISSEMENT

LE RECEVEUR MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2020 A CONSTATÉ QU'IL NE POUVAIT RECOUVRER UN CERTAIN NOMBRE DE TITRES RELATIFS À L'ASSAINISSEMENT POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 373.17 €.

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ADMETTRE EN NON-VALEUR TOUS LES TITRES INFÉRIEURS À 30 € SOIT UN TOTAL DE 104.41 €.

OBJET : CRÉANCE ÉTEINTE : ASSAINISSEMENT

À LA DEMANDE DU RECEVEUR MUNICIPAL ET SUITE À UN SURENDETTEMENT, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6542 « CRÉANCES ÉTEINTES » POUR UN MONTANT DE 31.23 €.

OBJET : EFFACEMENT DE DETTE : ASSAINISSEMENT

A LA DEMANDE DU RECEVEUR MUNICIPAL ET SUITE À UN SURENDETTEMENT,
LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6542 « CRÉANCES ÉTEINTES » POUR UN MONTANT DE 162.12 €.

OBJET : ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ADHÉRER À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR UNE COTISATION ANNUELLE DE 120 €.

OBJET : CINÉMA ITINÉRANT : MISE À DISPOSITION DE SALLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DONNE SON ACCORD POUR METTRE À DISPOSITION UNE SALLE COMMUNALE POUR LE CINÉMA ITINÉRANT ORGANISÉ PAR LA COORDINATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE « HAUTS DE FRANCE ».

OBJET : OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE SONT ESSENTIELLEMENT CONCERNÉS LE MAGASIN D'ALIMENTATION ET LES DEUX BOULANGERIES,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DONNE UN AVIS FAVORABLE À LA POURSUITE DE L'OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE.

OBJET : DÉLÉGUÉ(E) À L'ADMR

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ NOMME MME JANINE HOPIN DÉLÉGUÉE AUPRÈS DE L'ADMR.

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS AVOIR RÉPONDU AUX INTERROGATIONS DE M. LECACHEUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ADOPTE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL CI-ANNEXÉ.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 05

LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS

LE SECRÉTAIRE
PASCAL BÉCQUET